

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2014

Le vendredi 21 février 2014 à **19H30**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie de Les Touches, sous la présidence de M. Gilles GUINOÛT, Maire.

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2014.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-Verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 31 janvier 2014 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve à l'unanimité** le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2014.

Modification de l'ordre du jour.

Les comptes de gestion de monsieur le Receveur n'étant pas parvenu ce jour en Mairie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer les délibérations suivantes prévues à l'ordre du jour :

- Vote des Comptes administratifs et comptes de gestion 2013
- Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**, le Conseil municipal accepte la suppression de ces délibérations de l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

OBJET : Etude de programmation urbaine – plan de références

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de programmation urbaine est actuellement en cours sur la commune des Touches, portée par la CCEG et menée par les bureaux d'étude L'Atelier du Lieu et l'Agence Sept Lieux.

Cette étude a pour but d'envisager à long terme les orientations possibles de l'aménagement du centre bourg et de guider le Conseil municipal dans ses futurs choix de travaux.

L'Atelier du Lieu et l'Agence sept lieux ont rendu fin février 2014, leur diagnostic final, accompagné d'un plan de références des projets à mettre en œuvre sur la commune des Touches pour aménager l'agglomération.

Il est précisé que cette étude donne de simples orientations qui pourront guider les élus dans leurs choix d'aménagement pour les vingt ans à venir, ainsi que dans les prochaines révisions du PLU.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Plan de références de l'étude de programmation urbaine.

Ce plan sera soumis pour validation définitive au conseil communautaire de la CCEG (porteur du projet d'étude) le 26 février prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Emet à l'unanimité un avis favorable** au plan de références établi par l'Atelier Du Lieu et l'Agence sept lieux au terme de l'étude de programmation urbaine engagée sur la commune des Touches.

OBJET : Arrêt d'adhésion à musique et danse 44

Monsieur Joseph TESTARD annonce au Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2014, les interventions en milieu scolaires organisées par Musique et Danse 44 relèvent de la compétence de la CCEG.

A ce titre, le protocole préalablement passé entre les communes membres et l'association Musique et Danse 44 est transféré à la CCEG.

Il n'y a donc plus lieu pour les communes d'adhérer à l'association Musique et Danse 44.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide à l'unanimité d'arrêter** à compter de 2014, l'adhésion de la commune des Touches à Musique et Danse 44 pour l'organisation des interventions en milieu scolaire.

OBJET : FINANCES – Subventions 2014

Monsieur Joseph TESTARD, adjoint aux finances, présente au Conseil municipal les propositions de subventions établies par la commission finance pour l'année 2014.

Les subventions proposées sont présentées au Conseil municipal avec une augmentation moyenne de 1% pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Vote à l'unanimité**, les montants de subventions présentés
- **Prévoit d'inscrire au Budget Primitif 2014 des crédits à hauteur de 140 000.00 € maximum** au titre des subventions 2014 pour répondre aux éventuelles demandes non encore faites ou pour lesquelles aucune somme précise n'a pu être attribuée.

OBJET : MUNICIPALISATION des services accueil périscolaire et accueil de loisirs

Monsieur Gwenaël HAMET, adjoint aux affaires scolaires, rappelle au Conseil municipal que les services d'accueil périscolaire et accueil de loisirs sont gérés par l'association « les petits drôles ».

Depuis plusieurs années et plus encore dans le contexte de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la démarche de municipaliser ces deux services a pu être évoquée, notamment par le bureau de l'association « les Petits drôles ».

La municipalisation des deux services permettrait :

- de pérenniser deux services publics ayant un bon fonctionnement sur la commune
- d'adapter au plus juste les nouveaux rythmes scolaires
- de répondre aux nouveaux besoins issus de cette réforme (accueil périscolaire du mercredi matin, modification des horaires de l'accueil périscolaire le soir, modification des horaires de l'accueil de loisirs du mercredi,...)
- de répondre aux besoins en personnel pour la mise en place des Nouvelles activités périscolaires (mutualisation des moyens entre les services accueil périscolaire, accueil de loisirs, NAP et restauration scolaire,...), éviter une multitude de contrats pour l'ensemble des services enfance

- de faciliter la gestion administrative des services enfance
- de faciliter la gestion financière de l'ensemble des services enfance

En octobre 2013, l'association « Les petits Drôles » s'est prononcée favorablement au principe de municipalisation avec le souhait d'une reprise du personnel en place par la commune (4 personnes pour l'accueil périscolaire dont 3 titulaires, 3 personnes pour l'accueil de loisirs).

Conformément à l'article L 1224-3 du Code du travail, ainsi qu'au Code général des collectivités territoriales, le transfert des contrats de travail s'effectue de plein droit lors du transfert d'activité. Ainsi, proposition sera faite aux salariées actuelles d'intégrer la mairie des Touches au terme d'une procédure réglementaire de recrutement.

Monsieur Gwenaël HAMET présente au Conseil municipal les implications financières d'une municipalisation des deux services.

La municipalisation des services impliquerait donc un faible coût pour la commune qui bénéficierait par ailleurs de professionnelles compétentes pour la gestion de l'ensemble des services enfance.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Gwenaël HAMET propose au Conseil municipal de voter le principe d'une municipalisation des accueils périscolaires et accueils de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2013.

Il est précisé que cette réorganisation des services sera soumise à l'avis de la Commission Technique Paritaire du CDG44.

Monsieur Daniel BORIE sollicite des précisions quant à l'urgence de cette municipalisation à quelques semaines des échéances électorales.

Monsieur HAMET précise que le calendrier lié à la réforme des rythmes scolaires impose de procéder aux recrutements utiles courant mai. La procédure pour le recrutement d'agents publics étant relativement longue, il semble nécessaire d'engager dès à présent la démarche pour une mise en œuvre efficiente en septembre 2014.

Monsieur BORIE demande confirmation quant à la reprise du personnel en place.

Monsieur HAMET précise que le personnel sera repris s'il en soumet la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide à la majorité des voix** d'accepter le transfert de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, actuellement gérés par l'association « Les petits drôles » à la commune à compter du 1^{er} septembre 2014
- **Décide** d'intégrer le personnel actuellement en place dans ces services conformément aux dispositions de l'article L 1224-3 du Code du Travail
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches qui s'avèrent nécessaires au transfert d'activité et au transfert du personnel.

OBJET : Prise en charge des frais de fonctionnement de l'École du Sacré Cœur- Convention.

Conformément aux dispositions du contrat d'association conclu entre l'État et l'École privée du Sacré Cœur (pour les classes élémentaires) et l'avis favorable du Conseil Municipal de LES TOUCHES par délibération en date du 25 Mai 2007 (pour les classes maternelles), la Commune de LES TOUCHES assume la charge des dépenses de fonctionnement (matériel) des élèves de l'école privée.

Depuis plusieurs années, la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l'École était basée sur un forfait par élève, revu chaque année par le Conseil Municipal.

Compte tenu de l'ouverture de l'école publique les « Moulins de Juillet » en septembre 2012 et au regard d'une année entière de fonctionnement de cet établissement, il est proposé d'aligner le forfait élève attribué à l'école public sur le coût par élève réel de l'école publique en N-1.

La participation financière de la Commune des TOUCHES aux frais de fonctionnement précités implique la conclusion d'une convention entre La Commune et l'École du Sacré Cœur.

Compte tenu du changement dans le mode de calcul du financement, il est proposé que cette convention soit exceptionnellement conclue pour une durée d'un an.

Il est par ailleurs précisé que ce mode de calcul impliquera une variation annuelle de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école du sacré Cœur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve à l'unanimité**, les termes de la convention relative à la prise en charge des frais de fonctionnement (matériel) des classes maternelles et élémentaires de l'École du Sacré Cœur par la Commune de LES TOUCHES pour l'année 2014
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer ladite convention.
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014

INFORMATIONS DIVERSES

- Affaires scolaires – Point d'étape sur la réforme des rythmes scolaires

- Financement de la réforme : la CAF poursuit son financement de la réforme jusqu'en 2017 (initialement prévu jusqu'en 2015) à hauteur de 0.50€ par heure et par enfant

- Refus de l'école privée d'appliquer la réforme en septembre 2013 : après enquête réalisée auprès des parents, 90% souhaitent ne pas engager la réforme dès septembre 2014. Les NAP mis en place par la commune ne concerneront donc que l'école publique.

- Car scolaire : compte tenu de la décision de l'école privée, les élèves du Sacré Cœur ne pourront plus bénéficier des cars scolaires le soir (l'école se terminant après le passage du car)

- Organisation des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) : compte tenu du retrait de l'école privée, les membres du Comité de pilotage ont décidé d'avancer l'heure des NAP (de 16h à 17h les lundi, mardi et jeudi).

Les enfants pourront ainsi prendre un goûter fourni par les parents entre 15h45 et 16h, puis intégrer les NAP.

L'accueil périscolaire débutera dès 17h pour les élèves des deux écoles.

Seul un accueil périscolaire sera mis en place dès 16h00 le vendredi après-midi, permettant aux parents de venir chercher leur enfant plus tôt.

Un questionnaire a été fourni aux parents d'élèves de l'école publique afin d'envisager les effectifs aux NAP, à l'accueil périscolaire, à la cantine et à l'accueil de loisir du mercredi.

- CCEG – Bilan mensuel :

- Programme PIG – Habiter mieux – Le programme d'aide aux travaux liés à la consommation énergétique à destination des propriétaires occupants (aide financière de la CCEG à hauteur de 500€) connaît un grand succès. Le nombre de dossiers qui sont pris en compte ne cesse d'augmenter, les travaux réalisés pouvant être subventionnés au total jusqu'à 80% par l'Etat, le Département et la CCEG.

- Projet de mutualisation – La charte de mutualisation sera prochainement soumise à la signature des Maires des communes membres. Elle encadre chaque opération qui sera menée dans le cadre d'une mutualisation des services entre la CCEG et les communes membres. Les premières réflexions à mener en la matière seront les suivantes : diagnostic RH des 13 collectivités, désengagement de l'état en matière d'instruction droit des sols et ATESAT. Un plan d'action de mutualisations sera rapidement mis en œuvre.

- PLUI : la commune des Touches a sollicité les services de la CCEG pour lancer une modification simplifiée du PLU des Touches pour la seule ZAC de la PANCARTE 2.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Moulin des Buttes – Chemin du Gré-Putois : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mme SAVAR relatif au changement de dénomination du chemin. Ce courrier n'appelle aucune remarque de la part du Conseil.

- Calendrier des manifestations : Didier GENY rappelle les manifestations à venir :

- le 1^{er} mars 2014 : Soirée comique par Jeunes Anim'
- le 15 mars 2014 : St Patrick